

tous les domaines : langue, religion, propriété et personne. Il n'existe pas de race supérieure dans ce pays; il n'existe pas non plus de race vaincue.»

Aujourd'hui, nous sommes plus enclins à parler de citoyens canadiens que de sujets britanniques, mais l'idéal reste le même. La tolérance mutuelle et l'égalité des associés sont et demeureront les fondements de notre nation.

### Traduction

La signature de l'accord aux termes duquel Terre-Neuve deviendra l'une des provinces de la nation canadienne marque la conclusion, l'heureuse conclusion de nos travaux. Mais, à un point de vue différent et beaucoup plus important, notre tâche commune ne fait que commencer. Aucune nation ne peut demeurer stationnaire. Notre présence ici en est la preuve. Terre-Neuve a évolué avec le temps et subi l'influence de nouveaux facteurs dans sa vie politique et économique. Le Canada a, lui aussi, évolué et progressé. Sir Frederick Carter, l'un des premiers tenants de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, a dit un jour du Canada: « A mesure que vous avancez, nous devons avancer aussi ». L'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération assurera et accroîtra l'unité et la prospérité de la moitié septentrionale de notre continent.

Messieurs, j'ai foi en notre avenir commun. Mes collègues du cabinet et moi sommes heureux et fiers de l'occasion que nous avons eue de travailler avec vous. Nous,—et avec nous tous les Canadiens,—attendons beaucoup de cette dernière grande étape dans la voie de la confédération. Nous avons le sentiment qu'il nous a été donné de parfaire l'édifice d'une *grande et puissante union*.

## Discours de M. Walsh

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

MESSIEURS LES MEMBRES DU COMITÉ DU GOUVERNEMENT CANADIEN,

Depuis plus de deux mois, les représentants de Terre-Neuve confèrent avec vous sur les nombreux problèmes financiers, économiques, administratifs et constitutionnels que soulève l'union de Terre-Neuve et du Canada ou qui surgiront en conséquence de cette union. Ensemble, nous nous sommes efforcés d'élaborer un arrangement entre nos deux pays qui favorisera et protégera les intérêts de chacun.

Les conditions d'union que nous venons de signer au nom de nos Gouvernements renferment un accord en matière financière, économique et constitutionnelle. Avec l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ils serviront de pierre d'assise à l'édifice constitutionnel de la nouvelle province projetée. Un autre document, moins imposant certes, mais d'un non moindre intérêt pratique, a traité en majeure partie à des questions administratives et consigne à ce sujet la politique gouvernementale qui s'appliquera à Terre-Neuve au cours de la période qui suivra immédiatement l'union.

Les principes constitutionnels qui s'appliquent à ce système fédéral de gouvernement furent élaborés avant 1867 par les Pères de la Confédération et appliqués aux quatre provinces originaires, lesquelles s'unirent pour former un seul Dominion, appelé Canada; ces principes furent appliqués aussi, sans modifications ou à peine modifiés, aux provinces admises par la suite dans l'union. Il ne nous a pas été nécessaire de nous attarder longtemps aux questions d'ordre constitutionnel, sauf pour déterminer le mécanisme gouver-

nement  
de Terr  
Ce  
son éco  
nomie e  
donc fa  
économi  
raisonn  
Il  
services  
qu'en d  
importa  
une étu  
ce que  
la popu  
et des s  
fait sur  
Am  
notamm  
ment de  
position  
domaine  
Nos  
fait auc  
importa  
discutée  
avec les  
base d'u  
à la Co  
sein de l  
lors d'un  
En conf  
faite à  
pour dis  
jour d'hu  
Neuve,  
projetée  
rendum,  
une péri  
La  
historiqu  
blement  
naux; se  
ses récl  
réside en  
en vertu  
jouira d  
de l'uni  
ce jour  
antérieu  
d'un gra